

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT CHRIST BRIOST

Envoyé en préfecture le 14/02/2023
Reçu en préfecture le 14/02/2023
Publié le
ID : 080-218006609-20230201-DEL_04_010223-DE

Séance du 1^{er} février 2023

Délib. n° 04/010223

L'An deux mil vingt trois, le premier février à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présent(s) : 8

Pouvoir(s) : 3

Date de convocation :

26/01/2023

Secrétaire de séance :

Mr Renaud

LABRUYERE

Etaient présents :

Mr Joël BELLARD	Mr Renaud LABRUYERE	Mr Pierre LEPOIX
Mr Julien BURLAT	Mr Arnaud BIGOT	Mme Vanessa LECAT
Mme Brigitte GRIFFON	Mme France SZAREK	

Absent(s) excusé(s) : Mme Mylène LESTURGEZ, Mr Maxime DEVAUX, Mme Brigitte GRIMAUX,

Pouvoir(s) : Mr Maxime DEVAUX à Mme Vanessa LECAT

Mme Brigitte GRIMAUX à Mme France SZAREK

Mme Mylène LESTURGEZ à Mr Pierre LEPOIX

Objet : **DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES DOCUMENTS D'AUTORISATION D'URBANISME DANS LE PROJET DE LOTISSEMENT DE LA CRANIERE**

Monsieur le Maire a demandé conseil au PETR, pour ce qui est de la signature des documents d'autorisation d'urbanisme, dans le projet de lotissement de la Cranière.

Le maire ne pouvant répondre lui-même aux demandes d'autorisation d'urbanisme qu'il devra faire au nom de la commune, un de ses adjoints doit recevoir la délégation de signature.

Monsieur Renaud LABRUYERE se propose pour être l'adjoint qui recevra délégation de signature pour les documents d'autorisation d'urbanisme dans le cadre du projet de lotissement de la Cranière.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à donner délégation de signature à Monsieur LABRUYERE, pour les documents d'autorisation d'urbanisme dans le cadre du projet de lotissement de la Cranière.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD